



**COMMUNE
DE GRENAY**

2025-106

La Maire de la ville de Grenay,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation formulée par la société AHDF en date du 30 décembre 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux effectués par AHDF 2 carreau de la Fosse 12 à CARVIN (62220) dans le cadre de raccordement au collecteur des eaux usées, le stationnement sera interdit au droit des travaux, rue de Gascogne à Grenay (62160). Ces dispositions seront applicables pendant la durée du chantier à partir du 19 janvier 2026 pour une durée de 25 jours calendaires.

Article 2 : Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société chargée des travaux. Cette signalisation consiste en :

- Une interdiction de stationner.
- Une interdiction de dépasser.
- Une circulation alternée manuellement.

Article 3 : La société AHDF devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité et de signalisation, conformément aux réglementations en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de Grenay et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GRENAY
Le 30 décembre 2025

La Maire,
Christelle BUISSETTE

